W. P. NELSON. C. A. MOORE.

Les Facilités de ce Bureau Appartienent à nos Agents

# W. L. NELSON & CO.,

AGENTS GENERAUX,

MEMPHIS ET NOUVELLE-ORLEANS.

F. C. GREGORY, JR., Gérant. J. R. DALZELL, Ass't Gérant et Caissier.

913-916 HENNEN BUILDING.

RAPPORT ANNUEL DE LA

Commonwealth Fire Insurance Company de Ottumwa, Iowa.

Pour l'année finissant le 31 décembre 1908, publié conformément à l'Acte 341 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1855.

| | | |
|---|---|---|
| Capital payé | | $200,000 00 |
| Actif | | 293 978 91 |
| Passif, moins capital et surplus | | 161,150 72 |
| Surplus | | 32,828 19 |
| Primes reçues en Louisiane, 1908: | | |
| Feu | $5 736 23 | |
| Mer | | |
| Total | | $ 5,736 23 |
| Pertes payées en Louisiane, 1908: | | |
| Feu | $3,028 16 | |
| Mer | | |
| Total | | 3,028 16 |

Etat de la Louisiane, Bureau du Secrétaire d'Etat, Département d'Assurances.

Je, autorité soussignée, certifie par le présent que le tableau ci-dessus est un vrai et correct extrait du rapport assermenté de ladite Commonwealth Fire Insurance Company de Ottumwa, Iowa, en record et enregistré dans les archives de ce Bureau.

Témoin, ma signature et sceau du Bureau, ce 27me jour de février 1909.

EUGENE J. McGIVNEY, [Sceau] Assistant Secrétaire d'Etat.

F. L. MITCHELL, Agent Spécial, 913 Hennen Building.

5 mars—1m

Rapport Annuel DE LA

Dixie Fire Insurance Company de Greensboro, N. C.

Pour l'année finissant le 31 décembre 1908, publié conformément à l'acte 341 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1855.

| | | |
|---|---|---|
| Capital payé | | $500,000 00 |
| Actif | | 1,144,710 76 |
| Passif, moins capital et surplus | | 564,340 68 |
| Surplus | | 80 370 08 |
| Primes reçues en Louisiane, 1908 | | |
| Feu | $29,019 11 | |
| Mer | | |
| Total | | $29,019 11 |
| Pertes payées en Louisiane, 1908 | | |
| Feu | $27,964 18 | |
| Mer | | |
| Total | | $27,964 18 |

Etat de la Louisiane, Bureau du Secrétaire d'Etat, Département d'Assurances.

Je, autorité soussigné, certifie par le présent que le tableau ci-dessus est un vrai et correct extrait du rapport assermenté de la dite Dixie Fire Insurance Company de Greensboro, N. C., en record et enregistré dans les archives de ce bureau.

Témoin ma signature et sceau du bureau, ce 2me jour de mars 1909.

EUGENE J. McGIVNEY, [Sceau] Assistant Secrétaire d'Etat.

F. L. MITCHELL, Agent Spécial, 913 Hennen Building.

5 mars—1 m

RAPPORT ANNUEL DE LA

North State Fire Insurance Company de Greensboro, N. C.

Pour l'année finissant le 31 décembre 1908, publié conformément à l'Acte 341 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1855.

| | | |
|---|---|---|
| Capital payé | | $200,000 00 |
| Actif | | 541 585 86 |
| Passif, moins capital et surplus | | 280,448 71 |
| Surplus | | 61,137 15 |
| Primes reçues en Louisiane, 1908: | | |
| Feu | $23,463 83 | |
| Mer | | |
| Total | | $23,463 83 |
| Pertes payées en Louisiane, 1908: | | |
| Feu | $21,038 76 | |
| Mer | | |
| Total | | $21,038 76 |

Etat de la Louisiane, Bureau du Secrétaire d'Etat, Département d'Assurances.

Je, autorité soussigné, certifie par le présent que le tableau ci-dessus est un vrai et correct extrait du rapport assermenté de ladite North State Fire Insurance Company de Greensboro, N. C., en record et enregistré dans les archives de ce Bureau.

Témoin, ma signature et sceau du Bureau, ce 2me jour de mars 1909

EUGENE J. McGIVNEY, [Sceau] Assistant Secrétaire d'Etat.

F. L. MITCHELL, Agent Spécial, 913 Hennen Building.

5mars—1m

RAPPORT ANNUEL DE LA

Concordia Fire Insurance Company de Milwaukee, Wisconsin.

Pour l'année finissant le 31 décembre 1908 publié conformément à l'Acte 341 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1855.

| | | |
|---|---|---|
| Capital payé | | $300,000 00 |
| Actif | | 1,487,620 57 |
| Passif moins capital et surplus | | 1,026,541 95 |
| Surplus | | 161,078 62 |
| Primes reçues en Louisiane, 1908 | | |
| Feu | $10,851 04 | |
| Mer | | |
| Total | | $10,851 04 |
| Pertes payées en Louisiane, 1908 | | |
| Feu | $15,843 22 | |
| Mer | | |
| Total | | $15,843 22 |

Etat de la Louisiane, Bureau du Secrétaire d'Etat, Département d'Assurances.

Je, autorité soussignée, certifie par le présent que le tableau ci-dessus est un vrai et correct extrait du rapport assermenté de la dite Concordia Fire Insurance Company de Milwaukee, Wisconsin en record et enregistré dans les archives de ce bureau.

Témoin, ma signature et sceau du bureau, ce 26me jour de février 1909

EUGENE J. McGIVNEY, [Sceau] Assistant Secrétaire d'Etat.

F. L. MITCHELL, Agent Spécial, 913 Hennen Building.

5 mars—1m

Rapport Annuel —DE LA—

German Fire Insurance Company de Peoria, Illinois.

Pour l'année finissant le 31 décembre 1908, publié conformément à l'Acte 341 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1855.

| | | |
|---|---|---|
| Capital payé | | $200,000 00 |
| Actif | | 809 095 85 |
| Passif, moins capital et surplus | | 534,044 14 |
| Surplus | | 75,051 71 |
| Primes reçues en Louisiane, 1908 | | |
| Feu | $17,814 46 | |
| Mer | | |
| Total | | $ 17,814 46 |
| Pertes payées en Louisiane, 1908: | | |
| Feu | $28 391 21 | |
| Mer | | |
| Total | | $ 28,391 21 |

Etat de la Louisiane, Bureau du Secrétaire d'Etat, Département d'Assurances.

Je, autorité soussigné, certifie par le présent que le tableau ci-dessus est un vrai et correct extrait du rapport assermenté de ladite German Fire Insurance Company de Peoria, Illinois, en record et enregistré dans les archives de ce Bureau.

Témoin, ma signature et sceau du Bureau, ce 1er jour de mars 1909

EUGENE J. McGIVNEY, [Sceau] Assistant Secrétaire d'Etat.

F. L. MITCHELL, Agent Spécial, 913 Hennen Building.

5 mars—1 m

RAPPORT ANNUEL —DE LA—

Metropolitan Fire Insurance Company de Chicago, Illinois.

Pour l'année finissant le 31 décembre 1908, publié conformément à l'Acte 341 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1855.

| | | |
|---|---|---|
| Capital payé | | $200,000 00 |
| Actif | | 394 888 44 |
| Passif, moins capital et surplus | | 169,406 15 |
| Surplus | | 25,482 29 |
| Primes reçues en Louisiane, 1908: | | |
| Feu | $10,789 72 | |
| Mer | | |
| Total | | $10,789 72 |
| Pertes payées en Louisiane, 1908: | | |
| Feu | $12,892 09 | |
| Mer | | |
| Total | | $12,892 09 |

Etat de la Louisiane, Bureau du Secrétaire d'Etat, Département d'Assurances.

Je, autorité soussigné, certifie par le présent que le tableau ci-dessus est un vrai et correct extrait du rapport assermenté de la dite Metropolitan Fire Insurance Company de Chicago, Illinois, en record et enregistré dans les archives de ce bureau.

Témoin, ma signature et sceau du bureau, ce 3me jour de mars 1909

EUGENE J. McGIVNEY, [Sceau] Assistant Secrétaire d'Etat.

F. L. MITCHELL, Agent Spécial, 913 Hennen Building.

5 mars—1m

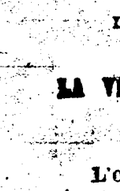

E. CLAUDEL OPTICIEN 918 RUE DU CANAL

(Successeur de E. & L. Claudel.) En face de la Plus Grande Maison Blanche.

Pas de Succursale. VERRES DE COURSES. Près Baronne.


VENTES A L'ENCAN.

## Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION PAR CONSENTEMENT

Héritiers tous d'âge.

Nouvelle Résidence Moderne à Deux Etages

No 2223 rue Soniat, coin de la rue Freret.

Site de Choix pour Bâtir,

43' 6" 2" x 125, rue Soniat, entre les rues Howard et Freret.

Cottage Simple,

2219 rue Soniat, près de la rue Howard.

Cottage Double,

Nos 346-48 rue Audubon entre les rues Gén. Hood et Wall.

Résidence à Deux Etages,

No 1835 rue Upperline, coin Dryades.

20

Terrains de Choix pour Bâtir,

Dans l'îlet borné par les rues Freret, Soniat, Valmont et Howard, devant être vendus séparément.

JEUDI, le 8 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Succession de Richard Downing.

No 86,256—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR CARRERE & KEENEY Ernest A. Carrère, Encanteur, Bureau No 806 rue Perdido — JEUDI le 8 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre ísau daté et signé du 18 janvier 1909, et d'un ordre supplémentaire daté et signé le 1er mars 1909, par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Soniat, Freret, Howard et Robert, désigné comme lot 1 sur un plan de Edgar Pilié, député voyer de ville, daté du 5 mars 1909 et mesurant 39 pieds 3 pouces de face à la rue Soniat sur une profondeur et façade à la rue Freret de 125 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'une résidence moderne en bois à deux étages, couverte en ardoises retirée du trottoir avec pelouse et contenant vestibule de réception, salon double, salle à manger, 4 chambres à coucher, chambre à bain, cabinet pour lingerie, escalier dans le fond, cuisine, office, chambre de toilette, galeries sur le devant le côté et dans le fond. Au premier et deuxième étage, gaz et électricité et installations avec combinaison partout, Cheminée en bois dur avec devant en tuiles à carreau partout. Sous-sol, deux citernes hangar, cour, etc., les murailles sont tapissées avec joli ornuanse et la maison est tout à fait moderne en tout respect est connue comme No 2223 rue Soniat, coin Freret.

2° Un certain lot de terre situé dans le même îlet et district que la propriété ci-dessus et contigu au lot ci-dessus désigné comme lot No 2 et mesurant d'après le plan ci dessus mentionné 43' 6" 2" de face à la rue Soniat sur une profondeur entre lignes parallèles de 125 pieds; la banquette est faite et le terrain est élevé.

3° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le même îlet et district comme la propriété ci-dessus mentionnée et désigné comme lot 3 sur le devis ci-dessus référé et mesurant d'après cela 26' 8" 4" pieds de face sur la rue Soniat sur une profondeur de 125 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'un cottage simple en bois couvert en ardoises, retiré du trottoir et contenant 3 chambres galerie, hangar, cuve, etc., loué $10.00 par mois et portant le numéro municipal 2219 rue Soniat.

4° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Audubon, Gén. Hood, Wall et Broadway, et mesurant trente pieds de face à la rue Audubon sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'un joli cottage double retiré contenant de chaque côté 4 chambres, une galerie devant, une cour devant et derrière, citerne, etc., loué à $22.00 et portant les numéraux municipaux 346-48 rue Audubon.

5° (a) Une certaine portion de terre, avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Upperline, Dryades, Bordeaux et Baronne, mesurant 30 pieds 3 pouces et une ligne de face à la rue Upperline, 132 pieds de profondeur et de façade à la rue Dryades, 30 pieds dans le fond et la façade à la rue Bordeaux et 136 pieds sur la ligne de côté vers la rue Baronne.

(b) Une certaine portion de terre contigue à la propriété ci-dessus décrite dans le même îlet et mesurant 10 pieds 1 pouce 3 lignes de face à la rue Upperline, 10 pieds de profondeur et de face à la rue Bordeaux, 136 pieds 2 pouces sur les lignes du lot No 1 et toute la profondeur et façade sur la ligne vers la rue Baronne.

Les deux morceaux de terre mentionnés en dernier doivent être vendus ensemble.

Les améliorations d'une jolie résidence s'élève à deux étages, retirée derrière une jolie clôture en fer, et contient salle de réception, salons doubles, 5 chambres à coucher, salle à manger, cuisine, bain avec cabinet de toilette sanitaire, etc., gaz partout, bien tapissé, galerie de devant en haut et en bas, pelouse devant la maison, etc. Dans la cour se trouvent un hangar et une écurie à deux étages faisant face à la rue Bordeaux, et portant le numéro municipal 1835 rue Upperline au coin de la rue Dryades.

Un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, désigné comme îlet No 578 et borné par les rues Soniat, Howard, Freret et Valmont, et subdivisé en 20 beaux lots pour bâtisses numérotés de 1 à 20, les deux inclusivement comme sur le plan de Edgar Pilié, député-voyer de la ville, daté du 6 février 1909.

Le lot No 1 formant le coin des rues Freret et Valmont et mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Freret sur une profondeur et façade à la rue Valmont de 120 pieds entre lignes parallèles.

Les lots No 2, No 3, No 4, No 5, No 6, No 7, mesurant chacun 31 pieds 3 pouces de face à la rue Freret sur une profondeur de 120 pieds entre lignes égales et parallèles.

VENTES A L'ENCAN

## Carrère & Keeney.

Le lot No 2 formant le coin des rues Freret et Soniat, mesurant 30 pieds de face à la rue Freret sur une profondeur et façade à la rue Soniat de 120 pieds.

Les lots No 9, No 10, No 11, No 12, No 13, No 14 mesurent chacun 30 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Soniat sur une profondeur de 125 pieds entre lignes égales et parallèles.

Le lot No 14 formant le coin des rues Soniat et Howard.

Les lots No 15, No 16, No 17, No 18, No 19, No 20 mesurant chacun 30 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Valmont sur 125 pieds entre lignes égales et parallèles.

Le lot No 15 formant le coin des rues Valmont et Howard. Les lots dans l'îlet dernièrement mentionné seront vendus séparément.

Conditions — Un tiers au plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en billets payables en un et deux ans après la date du passage de l'acte de vente, avec 7 0/0 d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement. Le paiement desquels dite billets devant être garanti par toutes les causes usuelles de sécurité; l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer les paiements des taxes de 1909, et les loyers et revenus de ladite propriété de la date de l'acte de vente. Les acquéreurs devant assumer les frais des actes de vente pardevant Andrew H. Wilson, notaire, et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication pour tier la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.

J. Zach Spearing, J. C. Henriques, Henry G. McCall, avocats.

7 mars—7 14 28—avril 4 5 6 7 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

5

TERRAINS.

Avenue St-Bernard et le Chemin de Gentilly.

Jeudi, le 8 avril 1909, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Veuve Xavier Grillot et als vs Les Mineurs Zibilich et als.

No 88,251—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur— Bureau No 806 rue Perdido — JEUDI, le 8 avril 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 1er mars 1909 et signé le 5 mars 1909, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée je procéderai à vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq certains lots de terre avec les améliorations, situés dans le Troisième District de cette partie connu comme Gentilly, désignés par les numéros six, sept, huit neuf et dix de l'îlet No 1 sur le plan par D'Hémécourt, daté du 29 octobre 1854 et déposé en l'étude de Théodore Guyol, ancien notaire, ledit îlet est borné par les rues Abondance, Paris, l'avenue St Bernard et le Chemin de Gentilly mesurant chacun trente pieds de face à l'avenue St-Bernard sur cent vingt pieds de profondeur; le lot No Dix formant le coin de l'avenue St-Bernard et de la rue Abondance.

Etant la même propriété acquise par Johann Peter Moegli h par achat de Hugh Robinson, le 19 novembre 1861, par acte pardevant R. J. Ker, ancien notaire, enregistré dans le livre des transferts 86, folio 166

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année 1909, les frais de tous certificats et l'acte de vente pardevant John Legier Jr, notaire, 10 pour cent du montant de l'adjudication devant être déposés au moment de l'adjudication.

Avocats: Walter L. Gleason, John Watt Duffy, H. B. McMurray Jr

CARRERE & KEENEY Encanteurs. 806 rue Perdido.

7 mars—7 14 21 28—avril 4 5 6 7 8

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de veuve Catherine Kraus.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans— No 88,888—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Edmund W. Lusey, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. — Jos Lautenschlager, avocat.

5 mars—5 9 14

Succession de Veuve Augustine Landry.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 88,926—Division D—Attendu que Jas. F. Cordill administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Veuve Augustine Landry, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Favrot & Friedrichs, avocats.

13 mars—13 17 22


L'Ecole de Culture Physique Pons,

116 RUE ST-CHARLES

Pour le développement des Hommes et des Femmes et le traitement de ceux qui sont atteints de débilité. CARL PONS, Champion Athlète Greco-Romain, Directeur. Mme CARL PONS Enseigne aux Dames.

août—


ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE CONSTABLE

Henry L. Heymann vs R. C. Manade.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans —No 33,852—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Val J. Steintz, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division B, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos 727 à 731, rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, 25 mars 1909, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir: Un lot de meubles de maison, vitrine, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions, comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.—Jos A. Casey, avocat pour le demandeur.

14 mars—14 19 25

Hy Zeller vs C. C. Pavey et al.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans, No 35,650—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Wynne Rogers juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division A, C. C. Pavey, défendeur dans cette affaire, je procéderai à vendre à l'enchère publique, dans le fleuve Mississipi, au pied de la rue Bellocastle, dans le Sixième District de cette ville, le SAMEDI, 20 mars 1909, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite à savoir: Un "Tow Boat" nommé "Gold Dust", un "House Boat" nommé "Smoky City. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions—Comptant. Wm J. BRADY Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans —John Baccich Jr, avocat.

9 mars—9 14 20

AVIS DE SUCCESSIONS.

John Legier Jr vs New Hotel Demechand Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 88,339—Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John Legier Jr, Receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Walter L. Gleason, avocat. 14 mars—14 18 23

Succession de Hewes T. Gurley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 81,893—Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par W. Morgan Gurley, exécuteur testamentaire datif de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — John May, avocat.

10 mars—10 14 19

Succession de Mme Joséphine Louise Newcomb.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 64,692, Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Joseph A. Hincks et Brandt V. B. Dixon, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—J. McConnell, avocat.

9mars—9 14 18

Succession de Mary Jane Casey, épouse de Julius G. Stendel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 88,880—Division E—Attendu que Julius G. Stendel, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Jane Casey, épouse de Julius G. Stendel, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Porter Parker, avocat.

9 mars—9 14 18

Succession de Anna Hirschbaum veuve de Frederick Brandt

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 79 562—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Elizabeth Wilford, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—McCloskey & Benedict avocats. 5 mars—5 9 14

Succession de Zulmé Languille, veuve de Ferdinand Guéringer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 77,476—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par A. Amile Guéringer, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Oliver S. Livaudais, avocat.

5mars—5 9 14

# BULLETIN FLUVIAL.

—Fourni par le Bureau Météorologique à la Nouvelle-Orléans, Département de l'Agriculture des Etats-Unis.

L'étiage à 8 heures A. M.

Nouvelle-Orléans, 13 mars 1909.

| STATIONS. | Pleine hauteur à la rive, pieds. | Ligne de danger pieds | Hauteur, pieds. | Changements dans les dernières 24 heures. |
|---|---|---|---|---|
| Fleuve Mississipi. | | | | |
| Saint Paul | .... | 14 | Gelé | .... |
| Davenport | 10 | 15 | 4.8 | —0.3 |
| Saint Louis | 32 | 30 | 22.3 | *2.6 |
| Memphis | 32 | 33 | 38.0 | *0.2 |
| Helena | 44 | 42 | 45.9 | *0.1 |
| Vicksburg | 44 | 45 | 42.3 | *0.1 |
| Natchez | .... | 46 | 41.3 | *0.6 |
| Red River Landing | .... | | | |
| Baton Rouge | .... | 35 | 29.8 | *0.2 |
| Donaldsonville | 23 | 28 | 23.3 | *0.3 |
| Nouvelle-Orléans | 9 | 18 | 14.8 | *0.1 |
| Rivière Atchafalaya. | | | | |
| Simmesport | .... | 41 | 34.5 | *0.3 |
| Melville | .... | 37 | 31.0 | *0.2 |
| Morgan City | .... | 8 | 3.3 | —0.2 |
| Rivière Missouri. | | | | |
| Omaha | .... | 18 | 13.2 | —0.3 |
| Kansas City | .... | 21 | 15.5 | —0.5 |
| Rivière Ohio. | | | | |
| Pittsburg | 30 | 22 | 9.8 | —1.4 |
| Cincinnati | 45 | 50 | 40.7 | —1.4 |
| Louisville | .... | 28 | 21.6 | —1.4 |
| Evansville | .... | 35 | 40.6 | *0.5 |
| Cairo | 44 | 45 | 45.8 | *0.1 |
| Rivière Cumberland. | | | | |
| Nashville | .... | 40 | 31.3 | *2.8 |
| Rivière Tennessee. | | | | |
| Chattanooga | 33 | 33 | 21.5 | —1.3 |
| Rivière Arkansas. | | | | |
| Fort Smith | .... | 22 | .... | .... |
| Little Rock | .... | 23 | 11.7 | —1.0 |
| Rivière Rouge. | | | | |
| Arthur City | .... | 37 | 6.7 | .... |
| Fulton | 20 | 28 | 17.4 | *1.4 |
| Shreveport | 21 | 29 | 5.8 | *1.7 |
| Lake End | | | | |
| Alexandria | 32 | 36 | 8.0 | *0.2 |
| Rivière Ouachita. | | | | |
| Camden | 26 | 39 | 29.0 | *1.7 |
| Monroe | .... | .... | 20.5 | *0.2 |

COLLEGE SOULÉ.

601 et 607 Rue St-Charles

"La Meilleure Ecole Commerciale au Sud"

Notre Cours Commercial et nos Cours de Sténographie et d'Anglais sont du Plus Haut Grade.

Le Cours Académique prépare les élèves à entrer à Tulane et à l'Université d'Etat de la Lne.

Le Cours Commercial et le Cours de Sténographie sont supérieurs sous tous les rapports et préparent parfaitement les jeunes gens et les femmes à gagner leur vie.

21 Professeurs. Instruction Personnelle.

Prix d'Enseignement Raisonnables.

Le Département d'Emploi Gratuit aide les graduées à obtenir des positions.

Taux d'Enseignement de l'Ecole du Soir—$5 par mois pour le Cours d'Anglais; $6 par mois pour le Cours de Haut Grade de Sténographie et d'Ecriture à la Machine; $7 par mois pour le Cours de Tenue de Livres Pratique et de Banque.

GEO. SOULÉ & SONS.

30sept—1 an—dim

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières,

Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange P. O. Boite 113. Nouvelle Orleans, Lne.

EPARGNEZ DU TEMPS —ET DE— L'ARGENT

En Envoyant Chercher de Suite un Exemplaire de

L'Annuaire de Soards DE 1909.

Il contient plus de CHANGEMENTS et de NOUVEAUX NOMS qu'en aucune année précédente. Vous sauverez du temps, de l'argent et de l'ennui en vous procurant de suite un exemplaire. Les anciens sont inutiles.

Pensez donc: Il ne Coûte que 1 2-3 Cents par Jour, Etant à $6.00 pour 365 Jours.

Prix local, $6.00 par express, $6.40, expédié au reçu du prix.

—AUSSI UN—

ANNUAIRE COMMERCIAL

PRIX $2.00, y Compris l'Affranchissement.

Cette publication étant faite par souscription, il n'y a qu'un nombre limité d'exemplaires en vente, qui sont ceux de souscripteurs négligents.

SOARD'S DIRECTORY CO., LTD., Editeurs Chambres 35 et 36, 606 Allée Commerciale, coin de la rue Camp.

6 mars

POITRINE IDEALE

Développement et Fermeté du Buste en deux mois par les PILULES ORIENTALES

seul moyen pour la femme d'acquérir ou de recouvrer une poitrine opulente et ferme. Méthode absolument sans danger, approuvée par les célébrités médicales.

Flacon avec notice $1.75. Discrétion absolue. J. RATIE, pharmacien, 5, passage Verdeau, Paris.

NOUVELLE-ORLEANS: Pharmacie J. L. LYONS & Cie


# Feuilleton

—DE—

L'ABEILLE DE LA N. O.

No. 81. Commencé le 8 déc. 1908

## LA Princesse Noire

GRAND ROMAN INÉDIT

PAR PAUL MARGUERITTE

DEUXIÈME PARTIE

LA VENGEANCE DU MARQUIS

XXV

L'OMBRE POUR LA PROIE

(*Suite.*)

"Si elle allait mieux, et que ces gens-là la gardent quand même!... Cette idée ne vous donne-t-elle pas le frisson?

"On a fait enfermer des malheureux ou des malheureuses dans des maisons de fous sur des symptômes d'agitation passagère, et ensuite on les a gardés.

"Que d'infortunés dont la raison a ainsi fini par sombrer peu à peu dans ces affreuses maisons de la mort vivante!

—C'est affreux à penser, dit madame Seymour.

—Imaginez vous Aurore reprenant peu à peu, d'ici à quelques jours, qui sait, ayant repris peut être déjà une plus nette conception des choses, une vision juste des événements?

"Elle revient à elle, et c'est pour se trouver loin de sa vie, des siens, de ses amis, séquestrée, murée, sans pouvoir sortir, parler à un visage ami, réclamant une liberté qu'on lui refuse, se sentant devenir peu à peu folle d'épouvante.

"Pauvre Aurore! Puisse ce supplice lui être épargné! Mais je tremble depuis son départ à cette idée; ce cauchemar me poursuit, il me traque, il me torture....

—Le plus cruel dit madame Seymour, est de ne rien savoir de son effet; et nous pouvons être sûres que les médecins ne diront que ce qu'ils voudront dire.

—Si on essayait de corrompre le portier?

—Vous pensez bien que de tels hommes sont choisis à l'épreuve, et qu'il n'y a rien à faire de ce côté-là. Cependant ne désespérons pas, puisque, par un hasard heureux, je dirai presque providentiel, nous avons rencontré Cockley aujourd'hui....

—Que pourrait M. Cockley? hasarda Jeanne, sceptique.

—Cockley peut beaucoup de choses.

"Mais il nous faut dresser tout un plan de combat, ce n'est pas seulement dans l'ombre que nous devons agir, mais au grand jour. Aussi demain nous verrons Me Corbe, un des plus grands avocats de Paris, que je connais assez intimement, nous demanderons aussi une audience au préfet de police. Enfin Aurore a des amis qu'il faudra intéresser à sa cause.

"M. de Morailles redoutera peut être qu'on intervienne en haut lieu ou que l'opinion de son monde le juge sévèrement.

—M. de Morailles n'a peur de rien, dit Jeanne avec accablement.

—Nous verrons bien, affirma madame Seymour, toujours grave.

"En attendant, chère amie, ne songeons après cette fatigante journée qu'au plaisir de revoir, vous, votre petit Jacques, et moi cette douce petite Made à laquelle je m'attache, je le sens, de plus en plus.

Tout la nuit, Jeanne en proie à l'insomnie, agita de tristes pensées.

Tantôt elle songeait à Maurice, se l'imaginant seul et désœuvré, là-bas, errant dans les vastes pièces du palais Corsi. Comme il devait s'ennuyer loin d'elle!

Pourvu qu'il supportât courageusement cette séparation forcée? Et combien de temps durerait-elle?

Elle le savait bon, mais elle le savait faible, d'une nervosité inquiète et facilement découragée. Pourvu qu'il fût raisonnable, qu'en revoyant là-bas ses anciennes relations, qu'en se retrouvant dans le pays qui lui avait été fatal, il ne se laissât pas aller aux mêmes faiblesses....

Pourquoi avait-il si peu écrit? Sans doute, les lettres mettaient longtemps à venir. Cependant il aurait dû lui raconter au long son voyage, et tant de choses qu'il avait à lui dire!

Il est vrai qu'il n'aimait guère écrire, mais ne pouvait-il faire un effort pour se confier à elle, l'épouse des bons et des mauvais jours, la tendre compagne, l'amie sûre et dévouée?

De ces inquiétudes confuses et qu'elle essayait de refouler, elle passait par de nouvelles alarmes, en se représentant Aurore cloîtrée à l'Institut Neurologique.

Elle aurait dû se réjouir d'être sortie de l'incertitude et de savoir où l'on enfermait sa plus chère amie; et elle se rongeait d'anxiété en songeant dans quelles mains elle demeurait. Tout d'abord, dans le bouleversement des derniers jours, elle n'avait pu se reprendre suffisamment: ses nerfs la dominaient, son jugement désemparé ne savait comment se fixer.

A présent elle voyait clair.

Non, mille fois non, l'état d'Aurore ne motivait pas une mesure aussi dure que l'internement. Pour que le marquis s'y fût arrêté, au risque de voir chavirer définitivement la raison de la malheureuse femme, il fallait qu'il voulût se débarrasser d'elle par vengeance d'abord, par intérêt aussi. Non, Aurore n'était pas folle.

Une exaltation passagère, qu'un voyage avec Jeanne, qu'un séjour de quelques mois à Venise, un peu de repos et de sécurité morale eussent peu à peu calmée.

Mais, par quelque moyen que M. de Morailles s'y fût pris, de quelques complicités dupes ou scélérates qu'il se fût entouré, on se brisait contre ce fait inexorable, les hauts et infranchissables murs de la prison de santé derrière lesquels Aurore épouvantée devait de tout son cœur pantelant appeler à l'aide.

Il fallait la sauver, l'arracher à son bourreau.

Pour y parvenir, Jeanne eût tenté l'impossible. Mais que faire? A qui s'adresser? Quels appuis soulever?

Longtemps, dans les ténèbres, el